

## AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE SERVICES

### 1 – Identification de la consultation

#### MARCHE 2024-17 MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE – PETITES OPERATIONS IMMOBILIERES

### 2 – Objet

L'accord cadre a pour objet la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de petites opérations immobilières à réaliser sur l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Université Rennes 2.

Ces missions porteront sur des opérations permettant la réalisation des types de travaux suivants :

- Travaux d'aménagement fonctionnel
- Travaux de mise en conformité réglementaire (incendie, accessibilité..)
- Travaux GER (Gros entretien - Renouvellement)

Le montant par opération est estimé entre 25 000 € et 300 000 € HT selon la nature et l'importance des travaux.

**Code CPV** : 79311100-8 : Services de conception d'études

### 3 – Caractéristiques

#### 3.1 – Procédure retenue

L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

#### 3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de 138 000 € HT.

#### 3.3 – Allotissement

La consultation n'est pas décomposée en lots : impossible d'identifier des prestations distinctes

#### 3.4 – Tranches

Sans objet.

#### 3.5 – PSE

##### 3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

### 3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

## 3.6 – Variantes

### 3.6.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.6.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.6.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

## 3.7 – Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter sa notification.  
Il pourra ensuite être reconduit expressément par l'acheteur pour une période de 12 mois.

## 3.8 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent accord-cadre sont à exécuter tous les sites de l'Université Rennes 2.

## 3.9 – Visite des lieux

### 3.9.1 – Visite obligatoire

Sans objet

### 3.9.2 – Visite facultative

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance des sites et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les livraisons.

Elles seront effectuées, à la demande des candidats, afin de leur permettre de proposer une offre adaptée. Elles seront assurées en fonction des disponibilités des services techniques et pourront être organisées conjointement avec plusieurs candidats. Les visites seront organisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

### 3.9.3 – Calendrier des visites

Pour effectuer une visite du site, les candidats devront s'adresser à M. Grégory CHRETIEN : [gregory.chretien@univ-rennes2.fr](mailto:gregory.chretien@univ-rennes2.fr)  
- 06 07 58 00 33

Les candidats ne pourront plus solliciter de visite 8 jours calendaires avant la date de remise des offres.

### 3.10 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard de la pertinence et de la cohérence des éléments fournis dans le mémoire technique et de l'annexe 4
- Compétences, organisation et moyens de l'équipe affectée aux opérations (20 pts)	
- Qualité des références de l'équipe (20 pts) - Délai pour chiffrage d'une mission (10 pts)	
2. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera apprécié au regard du BPU
- Total des montants des éléments de mission (opérations avec et sans architecte) (25 pts) - Total des coûts moyens des journées de vacation (opérations avec et sans architecte) (25 pts)	

### 3.11 – Tests

Sans objet

### 3.12 – Conditions de participation

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre sera confié à un candidat (contractant unique ou sous forme de groupement) réunissant au minimum les compétences suivantes :

- Architecture (y compris agencement mobilier intérieur)
- Ingénierie : fluides (électricité CFO-CFA, CVC ...), performance énergétique et environnementale,
- Économie de la construction,
- Ordonnement, pilotage et coordination.

Plusieurs de ces compétences pourront être exercées par un même membre de l'équipe. Toute équipe ne comportant pas l'ensemble de ces compétences sera éliminée.

Après la remise des plis, l'adjonction d'une compétence pourra exclusivement être réalisée par sous-traitance.

## 4 – Conditions de participation

### 4.1 – Date limite de remise des plis

**Jeudi 2 Mai 2024 à 12h**

### 4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

#### 4.5 – Dispositions sociales – Lot réservé

Sans objet

#### 4.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

### 5 – Renseignements complémentaires

#### 5.1 – Langue utilisée

Français

#### 5.2 – Monnaie utilisée

Euro

#### 5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2  
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

### 6 – Procédures de recours

#### 6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte - CS 44416  
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>  
SIRET : 173 500 059 00014

#### 6.2 – Coordonnées du comité consultatif régional

CCIRA de Nantes  
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE  
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06 60 48 98 89  
Courriel : [dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr)  
SIRET : 130 029 283 00012

### 7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2  
Direction des Finances et du Pilotage  
Pôle Commande Publique



(Bâtiment Présidence – Porte 403)  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex  
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr  
<https://www.univ-rennes2.fr/>  
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

## **8 – Date d'envoi de l'avis à la publication**

28 mars 2024